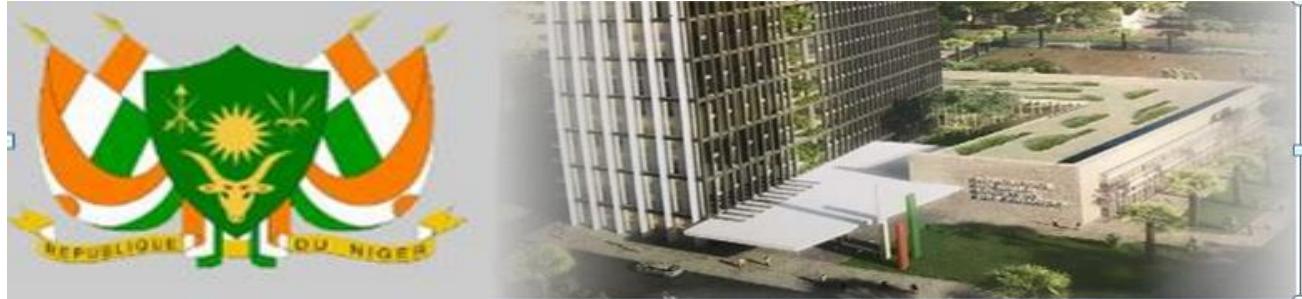


REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité – Travail – Progrès



MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Direction Générale des Impôts

Rapport d'évaluation des effets socioéconomiques des dépenses fiscales au Niger

Septembre 2024

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	3
Liste des tableaux	4
Liste des figures	5
1. Contexte et justification de l'étude	6
2. Objectifs et résultats attendus	6
3. Revue de littérature	7
4. Méthodologie	9
5. Évolution des agrégats macroéconomiques	11
6. Évolution quantitative des dépenses fiscales	13
6.1. Tendance globale des dépenses fiscales	13
6.2. Évolution des dépenses fiscales par objectif	14
6.3. Évolution des dépenses fiscales par nature d'impôt	15
6.4. Évolution par secteur d'activités	15
6.5. Évolution par catégorie des bénéficiaires	16
7. Analyse de l'impact socio-économique des dépenses fiscales	17
7.1. Analyse d'équité	17
7.1.1. Structure de la consommation des ménages et leur contribution à la TVA	17
7.1.2. Structure de la consommation totale des ménages en 2018	18
7.1.3. Effort fiscal selon le niveau de bien-être des ménages en 2018 et 2021	20
7.1.4. Indice de Progressivité de la TVA	20
7.1.5. Distribution du coût de la dépense fiscale par quintile (%) de bien être	21
7.1.6. Gain des dépenses fiscales	22
7.1.7. Impact d'une suppression des exonérations de TVA sur le bien-être des ménages	24
7.2. Approche d'analyse en équilibre général calculable	24
7.2.1. Présentation du modèle	24
7.2.2. Simulation d'une baisse des exonérations	25
8. Perceptions sur l'environnement des affaires et impact des dépenses fiscales	31
8.1. Perceptions sur l'environnement des affaires	31
8.2. Analyse de respect des cahiers des charges	33
9. Conclusion et recommandations	34
Références bibliographiques	36

Liste des sigles et abréviations

BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BTP : Bâtiment et Travaux Publics
CAPE : Cellule d'Analyse de Politiques Économiques
CEDEAO : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEQ : Comittement to Equity
Cires : Centre Ivoirien de Recherches Économiques et Sociales
DA : Droits d'Accises
DD : Droit des Douanes
DEP/SF : Direction des Études, de la Planification et des Statistiques Fiscales
DF : Dépenses Fiscales
DGD : Direction Générale des Douanes
DGER : Direction Générale de l'Économie et des Réformes
DGI : Direction Générale des Impôts
DGT/CP : Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EDEN : Entrepôt des Données Économiques et Financières
EHCVMA : Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture
FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique
IDE : Investissements Directs Étrangers
INS : Institut National de la Statistique
IRCM : Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers
ISB : Impôts sur les Bénéfices
ITS : Impôts sur les Traitements et Salaires
MCS : Matrice de Comptabilité Sociale
MEF : Ministère de l'Économie et des Finances
MEGC : Modèle d'Équilibre Général Calculable
NIGELEC : Société nigérienne d'électricité
OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques
PEP : Partnership of Economic Policy
PIB : Produit Intérieur Brut
SFR : Système Fiscal de Référence
TAFI : Taxe sur les Activités Financières
TCEI : Tableau des Comptes Économiques Intégrés
TOFE : Tableau des Opérations Financières de l'État
TRE : Tableau des Ressources et Emplois
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

Liste des tableaux

Tableau 1 : Portée et limites des différentes approches d'évaluation de l'impact socioéconomique des dépenses fiscales	9
Tableau 2 : Évolution de quelques agrégats macroéconomiques.....	11
Tableau 3 : Évolution quantitative des dépenses fiscales de 2017 à 2022.....	13
Tableau 4 : Évolution du montant des dépenses fiscales (milliards) par objectif.....	14
Tableau 5 : Évolution des dépenses fiscales (milliards) par nature d'impôt	15
Tableau 6 : Évolution des dépenses fiscales par secteur d'activités	16
Tableau 7 : Évolution des dépenses fiscales par catégorie des bénéficiaires.....	16
Tableau 8 : Structure de la consommation finale marchande des ménages et des recettes de TVA en 2018 et 2021	18
Tableau 9 : Indice de progressivité de la TVA en 2018 et 2021 par niveau de bien-être	20
Tableau 10 : Distribution du coût de la dépense fiscale par quintile (%) de bien être en 2018.....	21
Tableau 11 : Distribution du coût de la dépense fiscale par quintile (%) de bien-être en 2021	21
Tableau 12 : Répartition du gain par poste des dépenses en 2018	23
Tableau 13 : Répartition du gain par poste des dépenses en 2021	23
Tableau 14 : Effets d'une baisse de 20% des exonérations de la TVA sur les finances publiques	26
Tableau 15 : Effets d'une baisse de 20% des exonérations de la TVA sur les ménages	26
Tableau 16 : Effets d'une baisse de 20% des exonérations de la TVA sur les entreprises	27
Tableau 17 : Effets d'une baisse de 20% des exonérations de la TVA sur les consommations intermédiaires des entreprises par secteur d'activités.....	27
Tableau 18 : Surplus individuel et collectif (%) de la baisse des exonérations de la TVA de 20%	28
Tableau 19 : Effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les finances publiques	28
Tableau 20 : Effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les ménages	29
Tableau 21 : Effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les entreprises.....	29
Tableau 22 : Effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les consommations intermédiaires	30
Tableau 23 : Surplus individuel et collectif d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB	30
Tableau 24 : Investissements (milliards) et créations d'emplois des entreprises bénéficiant des avantages fiscaux.....	33

Liste des figures

Figure 1 : Répartition de la consommation totale des ménages en 2018 par niveau de bien-être	19
Figure 2 : Contribution (%) des ménages aux recettes de TVA en 2018 et en 2021 par niveau de bien-être.....	19
Figure 3 : Effort fiscal selon le niveau de bien-être des ménages en 2018 et 2021	20
Figure 4 : Gain des dépenses fiscales (%) en fonction du niveau de bien-être	22
Figure 5 : Perceptions sur les principaux problèmes auxquels les entreprises au Niger sont confrontées	31
Figure 6 : Perceptions sur l'impact des dépenses fiscales sur les activités des entreprises au Niger	32
Figure 7 :Perceptions sur les retombées des dépenses fiscales sur les entreprises bénéficiaires	32

1. Contexte et justification de l'étude

La mobilisation des recettes internes constitue la principale source de financement des dépenses publiques. L'une des actions importantes pour accroître la mobilisation des ressources publiques, est l'élargissement de l'assiette fiscale, notamment, à travers la rationalisation des dépenses fiscales. En effet, « les dépenses fiscales sont constituées des manques à gagner résultant d'allègements ou exonérations fiscales par rapport à un régime fiscal de référence, généralement le régime fiscal de droit commun. La dépense fiscale peut être assimilée à une dépense budgétaire effective puisque la suppression des exonérations fiscales entraînerait une augmentation des recettes de l'État. Ces dernières pourraient permettre de réaliser des dépenses directes additionnelles (financement de dépenses sociales, d'infrastructures, attribution de subventions) ».

Les dépenses fiscales constituent donc des instruments de politique économique dont le choix nécessite une analyse en termes de pertinence, d'efficience et d'efficacité pour l'atteinte des objectifs pour lesquels elles sont accordées.

Après six (06) ans d'évaluation du coût budgétaire des dépenses fiscales, Il est opportun d'évaluer l'impact socio-économique des mesures fiscales au Niger, pour en tirer les leçons et élaborer un nouveau plan de rationalisation. L'impact est le changement qui peut être attribué de manière crédible à une intervention ». En effet, l'évaluation d'impact a la particularité de s'intéresser à la relation de cause à effet. Elle consiste à isoler les effets de l'intervention de ceux liés à d'autres facteurs et à comprendre son fonctionnement.

Ainsi, la Direction des Études, de la Planification et des Statistiques Fiscales (DEP/SF) envisage de conduire une étude d'évaluation d'impact socio-économique des dépenses fiscales les plus significatives sur la période 2017-2022.

2. Objectifs et résultats attendus

L'objectif général est de contribuer à accroître la mobilisation des ressources internes. De manière spécifique, le travail vise à analyser les effets socio-économiques des dépenses fiscales.

Il est attendu de l'étude les principaux résultats suivants :

- les mesures dérogatoires donnant lieu à des dépenses fiscales les plus couteuses sont identifiées;
- les retombées économiques et sociales notamment en termes de création de richesse, d'emplois et de promotion des investissements (attractivité du pays) sont connues ;
- les axes de rationalisation des dépenses fiscales sont proposés.

À l'issue des processus, les livrables suivants sont produits :

- la note méthodologique de l'évaluation ;

- les rapports d'étapes ;
- le projet du rapport d'évaluation des effets socioéconomiques des dépenses fiscales ;
- le rapport final d'évaluation des effets socioéconomiques des dépenses fiscales.

3. Revue de littérature

Plusieurs travaux visant à évaluer l'efficacité et l'efficience des dépenses fiscales ont été effectués. Un bref aperçu sur les démarches méthodologiques relatives à l'efficacité des dépenses fiscales est fait.

Des études se sont référées aux données de panel, à l'analyse coûts-avantage, à l'approche de l'équité fiscale, aux méthodes d'appariement, à la micro simulation et aux évaluations d'impact micro économétrique et, dans une moindre mesure, aux Modèles d'Équilibre Général Calculable (MEGC).

Ainsi, DEVEREUX et LORETZ (2018) ont étudié l'impact des régimes fiscaux des multinationales sur l'Investissement Direct Étranger (IDE). Ils ont utilisé des données de panel pour étudier les effets à court et long terme des changements de régimes fiscaux sur l'IDE. Leurs résultats suggèrent que les régimes fiscaux ont un impact significatif sur l'IDE, en particulier à court terme.

L'étude de BERNSTEIN et SHAH (1995) a utilisé l'analyse coûts-avantages. Elle a conclu que l'impact des incitations fiscales sur l'investissement est peu justifié. En fait, la tendance a été de promouvoir des projets d'investissement qui, en l'absence d'incitations fiscales, auraient quand même été réalisés.

Dans le même registre, la Cellule d'Analyse de Politiques Économiques (CAPE) du CIRES de l'Université de FELIX HOUPHOUËT BOIGNY (2021) a étudié l'impact des régimes dérogatoires fiscaux et douaniers selon l'approche coût-bénéfice basée sur le modèle d'effet multiplicateur et l'évaluation des dépenses fiscales. L'étude montre que les exonérations aident certaines entreprises à réaliser leurs investissements, une fois ces derniers réalisés, ces entreprises bénéficiaires utilisent les nouvelles exonérations à d'autres fins telles que la consommation personnelle souvent non exonérée de TVA et d'autres droits et taxes. Ce qui explique que les exonérations accordées influencent plus le PIB que les recettes fiscales.

LORENCEAU (2010) a étudié l'impact d'exonérations fiscales sur la création d'établissements et l'emploi en France rurale selon une approche par discontinuité de la régression. Cela a consisté à comparer la performance des communes ayant bénéficié des exonérations à celle des communes n'ayant pas bénéficié de cette faveur. Il conclut que ces exonérations fiscales n'ont d'effet significatif ni sur l'emploi, ni sur la création d'établissements dans les zones rurales. Les méthodes d'appariement sont aussi utilisées par le Cameroun et la Côte d'Ivoire pour l'évaluer l'impact sur l'activité économique, l'investissement et l'emploi des régimes d'incitation à l'investissement privé en comparant un groupe d'entreprises bénéficiaires de ces régimes dérogatoires à un groupe témoin d'entreprises non bénéficiaires. Il est question aussi, pour les entreprises bénéficiant des régimes dérogatoires susmentionnés, d'évaluer le niveau

de mise en œuvre des engagements et d'atteinte des objectifs visés. Il s'agit par ailleurs d'évaluer les gains en rapport au coût des dépenses fiscales.

Une étude menée par BACHMANN et SIMSTICH (2018) a utilisé un modèle de simulation pour évaluer l'impact d'une réduction des impôts sur les sociétés en Allemagne sur la croissance de l'emploi et la productivité. Les résultats ont montré que la réduction des impôts sur les sociétés avait des effets positifs à court terme sur la croissance de l'emploi, mais n'avait pas d'effet significatif sur la productivité.

Par ailleurs, JELLEMA et TASSOT (2018) ont utilisé le modèle Comittement to Equity (CEQ) (voir LUSTIG et al., 2018), qui est un modèle macroéconomique avec micro-simulation basé sur la distribution des revenus et la politique fiscale, pour estimer l'impact des avantages fiscaux sur les revenus des ménages et les inégalités au Togo. Ils ont montré que les subventions par voie fiscale liées aux revenus pourraient réduire les inégalités au Togo mesurées par l'indice de GINI, jusqu'à 5 points de pourcentage mais généralement accentueraient la pauvreté chez les ménages les plus démunis.

DE QUATREBARBES et al. (2011) ont analysé les conséquences de la suppression des exonérations de TVA au Niger à travers un MEGC en micro-simulation. Ils ont considéré l'élargissement de l'assiette fiscale à l'ensemble des biens de consommation. En appliquant 10% de TVA sur tous les produits, ils aboutiraient à une augmentation de 40,3% des recettes de TVA et une croissance économique de 0,05%. Cependant, les ménages vivant en milieu rural et tirant leur revenu de l'agriculture seraient impactés négativement avec une augmentation de l'incidence de la pauvreté de 7,9%. Néanmoins, en considérant une assiette fiscale plus réaliste et en maintenant l'agriculture vivrière faiblement fiscalisée, la variation de l'incidence de la pauvreté chez les ménages ruraux passerait de 7,9% à 3,4%.

La même méthodologie a été utilisée par HAMADACH (2015) pour étudier les répercussions des réformes des exonérations sur le marché du blé en Algérie. La suppression de ces exonérations aurait engendré une baisse de la consommation de blé suite à la hausse des prix domestiques. Cependant, les revenus globaux des ménages, la consommation et les investissements privés auraient augmenté respectivement de 1,2%, 0,2% et 1,3% sous l'effet de la redistribution des recettes fiscales issues de la rationalisation des dépenses fiscales sur le marché du blé.

L'analyse des dépenses fiscales visant à soutenir la consommation est menée en termes d'équité et de redistribution. Il apparaît que des taux réduits de TVA restaurent certes une certaine progressivité de cet impôt, mais pourraient s'avérer défaillants pour cibler correctement les ménages les plus pauvres. Les bénéfices par tête des exonérations de TVA sont généralement une fonction croissante du niveau de revenu des ménages, ce qui favorise davantage les catégories les plus aisées (OCDE, 2014, Madagascar, 2017 et Guinée, 2019).

Le tableau ci-après synthétise les principales approches utilisées dans la littérature, leurs avantages et leurs limites.

Tableau 1 : Portée et limites des différentes approches d'évaluation de l'impact socioéconomique des dépenses fiscales

Approches	Avantages	Limites
Approche de discontinuité	Établit un indice d'éligibilité continue et un seuil clairement défini pour distinguer les bénéficiaires et les non bénéficiaires	Nécessite l'existence de base de données sur le bénéficiaire. Repose sur des hypothèses fortes, souvent remises en cause Difficulté de réunir les deux conditions nécessaires pour pouvoir l'appliquer.
Approche de l'appariement par score de propension	Possède le pouvoir d'estimer les effets en « population générale », c'est-à-dire sur l'ensemble de la population	Problème de dimensionnalité (plus le nombre des caractéristiques à apparter augmente, plus on risque de ne pas obtenir assez d'unité correspondante pour chaque participant au programme). Méthode plus utile si combiné avec une autre méthode l'évaluation d'impact. Problème lié aux extrémités de la distribution des scores de propension Très sensibles au choix des variables utilisées pour l'appariement,
Approches contrefactuelles	- Déterminer la différence qu'un traitement particulier permet d'obtenir. - Elle donne l'impact réel de l'intervention	Construction d'un scénario contrefactuel crédible et rigoureusement défini, afin de neutraliser les facteurs autres que ceux de l'intervention
Approche de double différence	Compare les différences de résultats au fil de temps entre les participants (groupe de traitement) et les non participants (groupe de comparaison).	Cette méthode n'est applicable sans les données de référence à collecter avant le début du programme à évaluer ; Influence des facteurs dans le temps et dans l'espace (problème de biais de sélection).
Analyse coûts-bénéfices	Plus simple, permet d'apprécier l'efficacité et l'efficience des paquets d'incitations relatifs à des projets d'investissement avec des modèles plus accessibles et un besoin de données moins important tout en apportant un éclairage utile au décideur politique pour statuer sur un projet d'investissement.	Il faut introduire dans l'analyse de prix de référence et des valeurs titulaires. Elle est beaucoup plus applicable en présence des projets et entreprises à produits valorisables.
Modélisation économétrique	Elle est dynamique	- Nécessite des séries longues - Basée sur des hypothèses
Modèle d'équilibre général calculable	- Permet de représenter les comportements des agents économiques pour comparer les retombées (effets positifs) et les pertes individuelles et croisées associées aux avantages fiscaux ainsi que leur implication globale sur le bien-être des populations - Admet une grande aptitude de l'économie à s'adapter aux variations des prix, de la rentabilité et de l'équilibre des marchés	- Nécessite des données désagrégées ; - Sensible à la valeur des paramètres - Basée sur des hypothèses
Modèle de micro-simulation	- Permet d'estimer l'impact attendu d'une intervention (par exemple, la modification d'un taux d'imposition) et d'en décrire les effets. - Permet de rendre compte de la grande diversité des situations individuelles	Repose sur une prise en compte des caractéristiques de la population ciblée (par exemple en termes de revenu) et modélise les effets des politiques publiques concernant cette population
Équité des dépenses fiscales de TVA	Déterminer le profil du consommateur qui bénéficie le plus d'une incitation fiscale.	Nécessite des données désagrégées sur les dépenses de consommation finale des ménages et sur la TVA

4. Méthodologie

Afin d'atteindre l'objectif visé par cette étude, à savoir l'analyse des effets socio-économiques des dépenses fiscales, les méthodes suivantes sont utilisées : approche

d'équité et le MEGC. En plus, il a été procédé à une évaluation du respect des cahiers des charges. Le choix de ces méthodes a été motivé par la disponibilité des données, leur simplicité, leur flexibilité et surtout leur notoriété.

Concernant l'approche d'équité, l'analyse est menée en termes d'équité et de redistribution. Elle consiste à déterminer si les ménages les plus pauvres profitent davantage des dépenses fiscales en matière de TVA compte tenu de la structure de la consommation des biens et services. L'analyse doit nécessairement se faire produit par produit afin d'être en mesure de proposer d'éventuels arbitrages (C. Émilie et al. 2022). Elle exploite les données sur les dépenses de consommation finale des ménages.

Le MEGC est une approche à la fois dynamique et récursive. Il intègre une séquence d'équilibre statique reliée dans le temps à travers l'accumulation du capital et l'accroissement de la main-d'œuvre. Il permet ainsi de capter les effets directs et indirects dus à un changement induit dans un secteur donné. Il permet également de capter les incidences en termes de création d'emplois.

La méthode d'évaluation du respect des cahiers des charges consiste à apprécier le niveau de mise en œuvre des engagements et d'atteinte des objectifs visés.

Les données nécessaires à cette évaluation sont issues des sources ci-dessous :

- Institut National de la Statistique (INS), Enquêtes Harmonisées sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture (EHCVMA 2018 et 2020-2021) et Matrice de Comptabilité Sociale (MCS 2019) ;
- Ministère en charge de l'industrie (données sur les bénéficiaires du Code des Investissements) ;
- Direction Générale des Impôts (DGI), (matrices des dépenses fiscales de 2017 à 2022, rapports annuels de dépenses fiscales, déclarations statistiques et fiscales, et déclarations annuelles de revenu) ;
- Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Entrepôt des Données Économiques et Financières (EDEN pour les données macro-économiques) ;
- Direction Générale de l'Économie et des Réformes (DGER), Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) 2017-2023.

En outre, une enquête a été réalisée dans l'objectif, non seulement, de recueillir les perceptions des responsables des entreprises sur l'environnement des affaires et les retombées des allègements fiscaux, mais aussi d'apprécier l'impact des dépenses fiscales, notamment, sur l'investissement et la création d'emplois.

L'enquête a ciblé les gros bénéficiaires des dépenses fiscales tous secteurs confondus. Le critère de sélection est d'avoir bénéficié, au moins durant une année, d'un montant annuel des dépenses fiscales supérieur ou égal à 500 millions sur la période 2017-2022.

La technique utilisée pour la collecte des données est l'administration du questionnaire à l'indirect c'est-à-dire qu'il revient à l'enquêté de remplir le questionnaire lui-même. Ainsi, l'enquête a été menée en deux étapes. Dans un premier temps, les membres du comité chargé de l'étude ont déposé, au niveau des locaux de chaque entreprise concernée, un questionnaire. Le responsable de l'entreprise désigne, de manière souveraine, l'agent le mieux indiqué pour renseigner le questionnaire. Ensuite, les

questionnaires renseignés sont retournés à l'équipe par le canal choisi par les responsables.

Au total, un échantillon de 104 entreprises a été sélectionné dont 87 ont répondu, soit un taux de réponse de 83,7%. Le refus de certains responsables à fournir les informations demandées s'explique essentiellement par la crainte de la dissimulation d'un contrôle fiscal à travers cette enquête et ce, malgré la clause de confidentialité qui stipule que « Les informations recueillies au cours de cette enquête sont strictement confidentielles et ne servent qu'à des fins statistiques. Elles ne peuvent en aucune manière être divulguées » conformément aux dispositions pertinentes de la Loi N°2004-011 régissant les activités de collecte des données statistiques au Niger.

5. Évolution des agrégats macroéconomiques

Le tableau ci-après présente l'évolution de quelques agrégats macroéconomiques du Niger sur la période 2017-2023.

Tableau 2 : Évolution de quelques agrégats macroéconomiques

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire (%)	1,60	6,70	0,80	0,90	4,70	5,10	17,30
Secteur secondaire (%)	-2,10	-3,20	1,50	1,10	3,40	3,00	10,10
Secteur tertiaire (%)	0,10	1,60	-1,60	1,30	1,90	2,70	-0,19
PIB nominal (en milliards)	6494,7	7130,4	7552,1	7911,2	8270,8	9621,9	10201,9
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,00	7,20	5,90	3,60	1,40	11,90	2,50
Dépense de consommation finale (%)	5,49	8,66	3,92	10,39	6,20	17,23	6,90
Formation brute de capital (%)	9,20	17,90	12,20	-6,60	4,00	10,90	-8,50
Exportations nettes (%)	12,80	22,10	7,70	11,30	12,60	11,80	-13,90
Recettes fiscales (en milliards)	619,8	787,7	783,6	760,1	831,3	910,8	821,0
Dépenses fiscales (en milliards)	231,8	237,5	234,8	172,5	158,7	177,9	404,84
Ratio DF/PIB (%)	3,57	3,33	3,11	2,18	1,92	1,85	3,97
Ratio DF/recettes fiscales (%)	37,40	30,15	29,96	22,69	19,09	19,53	49,31
Taux de pression fiscale (%)	9,54	11,05	10,38	9,61	10,05	9,47	8,05

Source : DGER, TOFE 2024, DGI, Rapports Dépenses Fiscales 2017-2023

En dépit des chocs sécuritaires, climatiques et sanitaires, l'activité économique a maintenu une dynamique positive sur la période 2017-2022, avec un taux de croissance moyen du PIB réel de 5,8%.

Toutefois, en raison des sanctions économiques et financières imposées au Niger par la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) suite aux évènements du 26 juillet 2023, le taux de croissance du PIB réel est passé de 11,9% en 2022 à 2,5% en 2023 alors que les projections tablent sur un taux de 7%. Les effets induits par ces sanctions sont, notamment la baisse des exportations et des importations, le retard dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures publiques, la suspension de l'énergie électrique provenant du Nigéria, la suspension des financements extérieurs et la perturbation du système financier.

Du côté de l'offre, le secteur primaire a été le principal moteur avec un taux de croissance moyen de 5,3% sur la période 2017-2023. Ce secteur est tiré essentiellement par l'agriculture du fait principalement des bonnes récoltes. Au total, le secteur primaire a représenté 36,8% du PIB au cours de la période sous revue.

Le secteur secondaire a enregistré en moyenne un taux de croissance de 2% sur la période 2017-2023. La bonne tenue de ce secteur s'explique par la performance de la branche ciment et autres produits minéraux (12,9%), la construction (10%) et les activités annexes d'extraction (9,9%). Son poids dans le PIB est resté relativement faible et s'est même légèrement détérioré en 2023.

S'agissant du secteur tertiaire, il a connu une progression négative avec un taux de croissance moyen de -1,8% sur la période 2017-2023. Les activités qui ont atténué la contreperformance de ce secteur sont notamment les communications, les services non marchands des administrations publiques et les transports avec des taux respectifs de 7,3%, 6,3% et 5,2%. Il faut tout de même noter que sa contribution au PIB demeure élevée (36,8%).

Concernant la demande, les dépenses de consommation et d'investissement constituent la locomotive de la croissance économique. Les dépenses de consommation ont augmenté, en moyenne, de 8,4% tandis que les investissements ont crû de 5,6%. La performance en matière d'investissement traduit les efforts du Gouvernement dans les infrastructures, l'agriculture, l'éducation, la santé et l'énergie.

Dans le domaine des finances publiques, la période 2017-2023 a été caractérisée par l'intensification des réformes visant à accroître la mobilisation des ressources externes et internes. En ce qui concerne la mobilisation des recettes internes, il s'agit particulièrement des réformes relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale, à la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, à la modernisation des régies financières (informatisation de la Direction Générale des Impôts (DGI), de la Direction Générale des Douanes (DGD) et de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGT/CP)) et au suivi des dépenses fiscales.

Ces réformes ont permis de faire progresser les recettes fiscales sur la période sous revue. En effet, elles sont passées de 619,8 milliards en 2017 à 821 milliards en 2023. Ainsi, en moyenne, les recettes fiscales ont progressé de 5,4% sur la période 2017-2023. Néanmoins, cette moyenne cache des disparités d'un exercice à un autre. À titre illustratif, les recettes fiscales sont passées de 910,8 milliards en 2022 à 821 milliards en 2023.

Toutefois, le taux de pression fiscale demeure très faible (9,7%) comparativement au niveau des autres pays de l'UEMOA (17% au Sénégal, 15,9% au Togo et 13,2% pour l'ensemble des pays de l'UEMOA). Le faible niveau de la pression fiscale du Niger peut s'expliquer entre autres par l'étroitesse de l'assiette fiscale du fait notamment de l'existence d'un montant élevé des dépenses fiscales et le niveau toujours important de fraude et évasion fiscales.

Le ratio dépenses fiscales sur recettes fiscales a connu une tendance baissière de 2017 à 2022. En effet, il est passé de 37,4% en 2017 à 19,5% en 2022. Cependant, ce ratio a

fortement rebondi en 2023 pour se situer à 49,3%. Cette forte hausse peut se justifier par l'implosion des dépenses fiscales avec d'importantes exonérations accordées dans le secteur pétrolier dans le cadre du projet pipeline. À cela, s'ajoute la baisse relative des recettes fiscales comparativement aux dépenses fiscales suite aux sanctions économiques et financières de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le ratio dépenses fiscales rapportées au PIB suit pratiquement la même tendance que le ratio dépenses fiscales sur les recettes fiscales. Son niveau est passé de 1,85% en 2022 à 3,97% en 2023, soit une augmentation de 2,12 points de pourcentage.

6. Évolution quantitative des dépenses fiscales

Le Gouvernement du Niger s'est engagé dans un processus d'évaluation des dépenses fiscales depuis 2017 en vue d'assurer une transparence financière effective du budget général et une meilleure rationalisation dans l'allocation des ressources. L'estimation des dépenses fiscales constitue un acte de bonne gouvernance des finances publiques puisqu'elle permet de connaître les informations budgétaires nécessaires pour un débat constructif sur la politique fiscale.

Les différents rapports d'évaluation ont permis de présenter les coûts budgétaires de ces dépenses, de formuler des recommandations pouvant contribuer à l'identification des axes de rationalisation et de servir d'outils d'aide à la prise de décisions.

Cette partie présente la tendance générale des dépenses fiscales sur la période sous revue et leur évolution par objectif, par nature d'impôt, par secteur d'activités, par type de bénéficiaires et par mode d'incitation.

6.1. Tendance globale des dépenses fiscales

L'évolution quantitative des dépenses fiscales permet de voir la perte sèche des recettes que l'État enregistre chaque année dans le cadre du développement socio-économique du pays.

Tableau 3 : Évolution quantitative des dépenses fiscales de 2017 à 2022

Libellés	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de dépenses Fiscales recensées	311	326	324	303	308	496
Nombre de dépenses Fiscales évaluées	205	243	260	223	251	454
Coût des dépenses fiscales en milliards	231,9	237,5	234,8	172,5	158,8	178,0
Recettes fiscales totales hors exonérations (milliards)	619,8	787,7	783,6	760,1	831,3	910,8
Ratios DF / Recettes fiscales (%)	37,4	30,2	30,0	22,7	19,1	19,5

De 2017 à 2019, les coûts budgétaires des dépenses fiscales tournent autour des 230 milliards par an. Ils ont connu une baisse importante à partir de 2020. Ainsi, sur la période 2020-2022, en moyenne annuelle, les coûts budgétaires des dépenses fiscales se situent à 169,8 milliards. Cette baisse s'explique par l'intégration des mesures communautaires dans le système fiscal de référence (SFR). Ces dernières ne sont donc plus considérées comme étant des mesures dérogatoires. Ce qui se traduit par la

baisse de la part des dépenses fiscales dans les recettes fiscales. Celle-ci passe de 37,4% en 2017 à 19,5% en 2022.

6.2. Évolution des dépenses fiscales par objectif

Dans le cadre de l'analyse par objectif des dépenses fiscales, il faut rappeler que les dépenses fiscales sont des facilités que l'État décide d'octroyer à un secteur bien défini et à un moment donné en vue d'atteindre un objectif précis. Le nombre de dérogations varie en fonction de l'importance de l'objectif visé dans le cadre du développement socio-économique du pays. Ce qui fait que l'évaluation des dépenses fiscales fluctue dans le temps.

Cette particularité ne facilite pas une analyse linéaire des données sur la période sous revue. De ce fait, il est procédé à une description liée à la qualité des données présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Évolution du montant des dépenses fiscales (milliards) par objectif

Objectifs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Soutenir le pouvoir d'achat	169,14	178,61	153,13	69,63	81,14	81,01	122,11
Encourager l'investissement	22,23	17,81	62,59	49,30	43,96	49,55	40,91
Développer l'économie sociale	2,73	5,01	1,97	18,67	12,46	14,65	9,25
Réduire les charges	13,59	15,65	4,81	7,15	6,51	1,77	8,25
Renforcer la coopération	5,02	2,07	5,31	5,87	2,39	14,82	5,91
Mobiliser l'épargne intérieure	0,32	0,41	1,80	13,69	6,38	5,04	4,61
Alléger le coût de la santé	13,09	10,50	2,00	0,46	1,06	1,51	4,77
Soutenir le secteur énergétique	0,98	0,92	0,29	3,29	0,01	8,16	2,28
Garantir la sécurité alimentaire	0,91	1,33	0,60	0,77	3,78	1,01	1,40
Promouvoir les régions	0,11	1,42	1,19	1,29	0,63	0,01	0,78
Encourager l'agriculture	1,92	2,16	0,05	0,03	0,03	0,04	0,71
Faciliter l'accès aux banques	0,40	0,78	0,18	2,28	0,22	0,23	0,68
Promouvoir le sport, la culture et	0,81	0,74	0,93	0,01	0,00	0,12	0,44
Faciliter l'accès au logement	0,01	0,12	0,00	0,10	0,21	0,06	0,08
Inciter à la formalisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04	0,01
Encourager l'Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	231,85	237,53	234,85	172,54	158,78	178,00	202,26

Sur la période allant de 2017 à 2019, les dépenses fiscales ont été surévaluées avec la prise en compte de certaines mesures communautaires dans les dépenses fiscales alors qu'elles devraient faire partie du SFR.

Par la suite, des améliorations ont été apportées dans la collecte des données. Ce qui a permis de soustraire de la matrice des dépenses fiscales tous les éléments devant relever du SFR.

L'analyse en termes d'objectifs fait ressortir que les dépenses fiscales évaluées sur la période sous revue visent principalement à soutenir le pouvoir d'achat et à encourager l'investissement.

Les dépenses fiscales visant à soutenir le pouvoir d'achat se chiffrent en moyenne à 122,11 milliards sur la période 2017-2022. Toutefois, elles ont connu une baisse en passant de 169,135 milliards en 2017 à 81,01 milliards en 2022. Il s'agit essentiellement

des exonérations et réductions du taux en matière de TVA portant sur les produits alimentaires et pharmaceutiques.

Viennent ensuite les exonérations accordées aux entreprises agréées aux Codes minier, pétrolier et des investissements (40,91 milliards en moyenne annuelle).

6.3. Évolution des dépenses fiscales par nature d'impôt

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses fiscales selon la nature d'impôts sur la période 2017-2022.

Tableau 5 : Évolution des dépenses fiscales (milliards) par nature d'impôt

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
TVA	205,16	214,47	169,84	111,97	105,93	129,75	156,19
DD	13,61	12,9	31,07	23,14	17,57	19,97	19,71
ISB	11,94	8,49	20,75	11,37	11,13	8,2	11,98
ITS	0,1	0,77	9,04	9,43	8,37	11,33	6,51
IRCM	0			8,58	5,58	6,65	5,20
TAFI	1,05	0,9	4,15	8,06	10,2	1,95	4,39
DA	0					0,15	0,08

Source : DGI, rapports d'évaluation des dépenses fiscales 2017-2022

L'évolution de la répartition des dépenses fiscales par nature d'impôts montre que la TVA représente en moyenne 156,2 milliards sur la période 2017-2022, soit 76,6%. Toutefois, la tendance globale des dépenses fiscales relatives à la TVA est à la baisse. Cette baisse est principalement imputable à la prise en compte, à partir de 2020, de la directive N°02/2009/CM/UEMOA modifiant la directive N°02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 dans le SFR et la sortie de la NIGELEC du régime du Code des Investissements.

Les dépenses fiscales relatives aux droits de douane (DD) ont évolué en dents de scie passant de 13,61 milliards en 2017 à 31,07 milliards en 2019 pour se situer à 19,97 milliards en 2022. Le pic de 2019 s'explique par les dérogations accordées aux activités entrant dans le cadre de sommet de l'Union Africaine (UA).

Les dépenses fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices (ISB) et de l'impôt sur les traitements et salaires (ITS) ont connu également une évolution en dents de scie et se situeraient en moyenne à 11,979 milliards et 4,384 milliards respectivement. Celles liées à l'IRCM ont connu une augmentation remarquable au fil du temps passant de 100 millions en 2017 à 11,328 milliards en 2022 grâce à la maîtrise de la méthodologie d'évaluation et à l'exonération des grands projets pétroliers.

6.4. Évolution par secteur d'activités

L'évolution des dépenses fiscales chiffrées par secteur d'activités est indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Évolution des dépenses fiscales par secteur d'activités

Secteur d'activités	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Énergie/pétrole	91,643	69,02	87,95	72,33	79,16	98,98	83,18
Agroalimentaire	92,83	122,12	88,33	24,09	25,43	12,7	60,92
Tous les secteurs d'activités	15,942	10,38	31,87	7,63	12,63	23,02	16,91
Secteur minier	4,084	2,63	9,28	19,96	11,77	4,31	8,67
Coopération internationale	5,015	2,07	5,31	5,87	2,39	14,82	5,91
Sécurité et prévoyance sociale	2,031	2,87	0,65	7,65	10,07	11,74	5,84
Santé et action sociale	13,168	11,11	2,01	0,59	1,06	1,52	4,91
Activités associatives	1,783	4,11	1,97	11,05	3,29	3,74	4,32
Finances	0,4	1,19	4,97	9,58	4,28	4,62	4,17
Administration publique	0	0,11	0	13,05	6,85	1,09	3,52
Télécommunications		10,32	0	0	0	0	2,06
Secteur de transport	3,772	0	1,19	0,59	1,22	1,11	1,31
Activités récréatives, culturelles et sportives	0,69	0,69	0,88	0	0	0,12	0,40
Éducation	0,34	0,73	0,36	0,04	0,01	0	0,25
Secteur immobilier	0,01	0,12	0,03	0,1	0,63	0,22	0,19
Édition, imprimerie, reproduction	0,15	0,07	0	0,01	0	0	0,04
Presse			0,05	0	0	0	0,01
Total	231,854	237,530	234,850	172,540	158,780	178,000	

Les secteurs d'activités bénéficiaires des dépenses fiscales sur la période 2017-2022 sont principalement : l'énergie et l'agroalimentaire avec respectivement une moyenne annuelle de 83,2 milliards et 60,9 milliards.

Les dépenses fiscales dont bénéficie le secteur se sont situées, en moyenne annuelle, de 83,18 milliards sur la période suite aux politiques d'incitations prônées par le Gouvernement à travers le code pétrolier.

Quant aux dépenses fiscales concernant le secteur agro-alimentaire, elles ont considérablement diminué en passant de 92,8 milliards en 2017 à 12,7 milliards en 2022 en raison du rapatriement des dispositions communautaires dans le SFR. Leur moyenne annuelle sur la période 2017-2022 se situe à 60,9 milliards.

6.5. Évolution par catégorie des bénéficiaires

Le tableau ci-après donne l'évolution du coût des dépenses fiscales par catégorie de bénéficiaires

Tableau 7 : Évolution des dépenses fiscales par catégorie des bénéficiaires

Bénéficiaires	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne
Ménages	183,89	190,09	151,08	82,48	87,54	83,47	129,76
Entreprises	36,99	37,24	71,09	55,42	51,14	63,58	52,58
État	8,25	5,20	6,56	16,05	8,24	17,23	10,25
Salariés	0,95	0,90	1,97	7,54	8,57	9,97	4,98
Associations	1,78	4,11	4,15	11,05	3,29	3,74	4,69
Total	231,85	237,53	234,85	172,54	158,78	178,00	202,26

Au titre de la répartition des dépenses fiscales selon les bénéficiaires, les ménages et les entreprises en profitent davantage comparativement aux autres agents économiques.

En moyenne, 64,2% du montant des dépenses fiscales sont destinées aux ménages pour soutenir leurs conditions de vie. Néanmoins, en termes absolus, les dépenses fiscales accordées aux ménages ont connu une baisse en passant de 183,89 milliards en 2017 et 83,47 milliards en 2022 suite au rapatriement des mesures communautaires dans le SFR à partir de 2020.

Les entreprises ont bénéficié, en moyenne, de 52,58 milliards des dépenses fiscales par an sur la période 2017-2022 en raison des mesures visant à améliorer le climat des affaires.

Enfin, les dépenses fiscales dont bénéficient les structures étatiques ont connu une hausse en passant de 8,25 milliards en 2017 à 17,23 milliards en 2022.

7. Analyse de l'impact socio-économique des dépenses fiscales

7.1. Analyse d'équité

L'analyse de l'équité des dépenses fiscales vise à déterminer la catégorie des consommateurs qui bénéficie davantage d'allègements fiscaux. Elle est basée sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Elle évalue si les plus pauvres sont ceux qui bénéficient davantage des exonérations de la TVA ou bien le contraire (les plus riches).

Les données utilisées proviennent de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture (EHCVMA 2018 et 2021). La démarche privilégiée est l'approche de « l'équilibre partiel » stipulant que le volume de la consommation des ménages et les prix hors taxes des biens et services sont supposés constants. La seule composante qui varie est le montant de TVA payé et non la consommation des biens et services, toutes choses égales par ailleurs.

L'évaluation de l'équité de la dépense fiscale de TVA a été réalisée suivant les 3 étapes ci-après :

- l'évaluation de la contribution des ménages aux recettes de TVA, selon leur quintile¹ de revenu et leur structure de consommation ;
- l'évaluation du gain financier de la dépense fiscale pour les ménages selon leur revenu ;
- la déduction de l'impact d'une suppression des exonérations de TVA sur le bien-être des ménages.

7.1.1. Structure de la consommation des ménages et leur contribution à la TVA

Le tableau ci-dessous présente la structure de la consommation finale marchande des ménages et des recettes de TVA en 2018 et 2021.

¹ Quintile 1 (plus pauvres); quintile 2 (pauvres) ; quintile 3 (moyens) ; quintile 4 (riches) ; quintile 5 (plus riches).

Tableau 8 : Structure de la consommation finale marchande des ménages et des recettes de TVA en 2018 et 2021

Poste des Dépenses	2018			2021		
	% Dépenses totales	% TVA	Taux effectif TVA (%)	% Dépenses totales	% TVA	Taux effectif TVA (%)
Alimentation et Boissons non alcoolisées	53,10	8,31	0,18	60,59	0,5	0,02
Boissons alcoolisées, tabacs et tabac	0,50	0,06	0,14	0,55	0,0	0,00
Habillement et chaussure	7,33	0,74	0,12	7,05	0,0	0,00
Logement, eau, électricité, gaz et autres	6,91	43,27	7,34	12,94	21,4	3,52
Équipement de maison	4,42	0,00	0,00	3,77	0,1	0,04
Santé	4,43	0,12	0,03	3,24	0,2	0,14
Transport	4,40	1,57	0,42	4,96	0,2	0,09
Information et Communication	3,90	40,41	12,15	2,25	25,8	24,36
Loisirs et spectacles	0,01	0,00	0,02	0,00	0,0	1,02
Éducation	1,24	1,14	1,08	0,93	0,6	1,34
Hôtel et restauration	11,09	0,58	0,06	0,00	0,6	-
Autres biens et services	2,56	3,02	1,38	3,66	26,0	15,11
Services financiers	0,10	0,78	9,41	0,06	24,7	0,00
Total	100	100	1,17	100	100	2,13

Globalement, les ménages consacrent plus leurs revenus à « l'alimentation et boissons non alcoolisées » (60,6% en 2021 et 53,1% en 2018), au « logement, eau, électricité, gaz et autres » (6,9% en 2018 à 12,9% en 2021) et à « l'habillement et chaussure » (7,3% en 2018 et 7,1% en 2021).

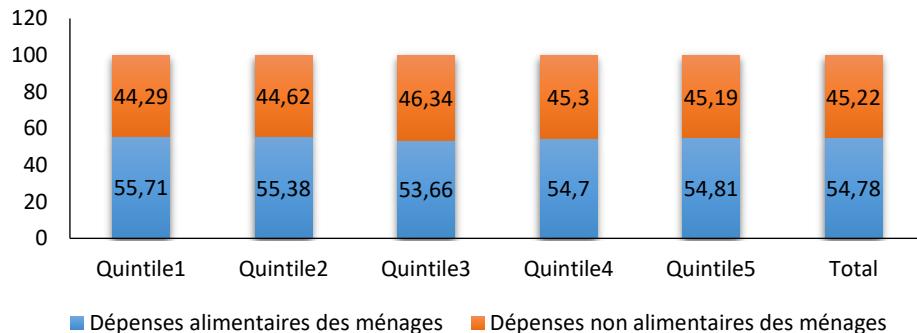
En termes de contribution à la TVA, les ménages paient plus d'impôt en matière de « logement, eau, électricité, gaz et autres » (43,3% en 2018 et 21,4% en 2021) et « information et communication » (40,4% en 2018 et 25,8% en 2021) qu'en « l'alimentation et boissons non alcoolisées » (8,3%). Cette situation s'explique principalement par la politique d'allègements fiscaux en matière de TVA sur les produits de première nécessité.

Quant à l'effectivité de la TVA représentant le rapport entre la recette de la TVA et la dépense de consommation marchande, son taux moyen, estimé à 1,2% en 2018, s'est légèrement amélioré et s'est établi à 2,1% en 2021. Ce taux reste très loin du taux normal fixé à 19% dans l'espace UEMOA. En effet, l'écart entre le taux effectif et le taux normal de la TVA s'explique essentiellement par l'importance de la fraude et de l'évasion fiscales, d'une part, et les exonérations appliquées sur les produits de grande consommation, d'autre part.

7.1.2. Structure de la consommation totale des ménages en 2018

La répartition des dépenses alimentaires et non alimentaires par quintile (figure ci-après) de bien-être permet d'analyser la structure de la consommation selon les couches de la population afin de savoir si les exonérations de TVA peuvent permettre de cibler relativement les couches les plus vulnérables.

Figure 1 : Répartition de la consommation totale des ménages en 2018 par niveau de bien-être

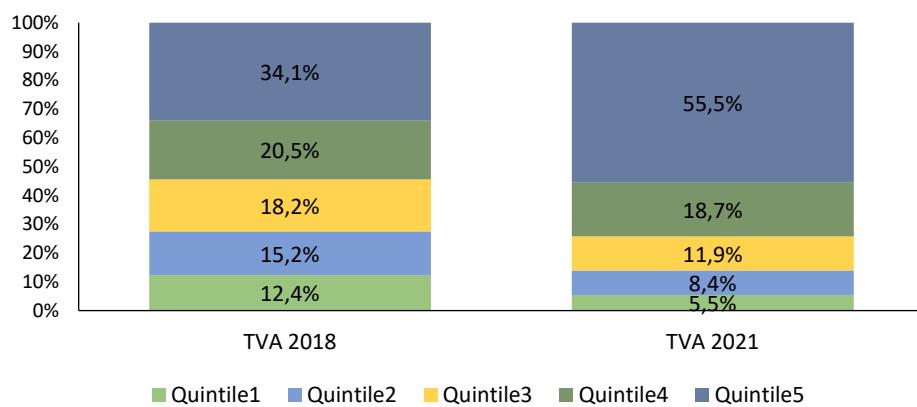


L'analyse montre que les 40% des ménages les plus pauvres (quintiles 1 et 2) affectent plus de revenu à la consommation des biens alimentaires que les 40% des ménages les plus riches (quintiles 4 et 5). Quant aux dépenses non alimentaires, elles augmentent avec le niveau de bien-être, exception faite pour la classe moyenne (quintile 3).

Globalement, les dépenses alimentaires représentent 54,78% de la consommation totale des ménages nigériens contre 45,2% pour les dépenses non alimentaires.

La contribution des ménages aux recettes de la TVA en 2018 et 2021 en fonction du niveau de bien-être est présentée à la figure ci-après.

Figure 2 : Contribution (%) des ménages aux recettes de TVA en 2018 et en 2021 par niveau de bien-être

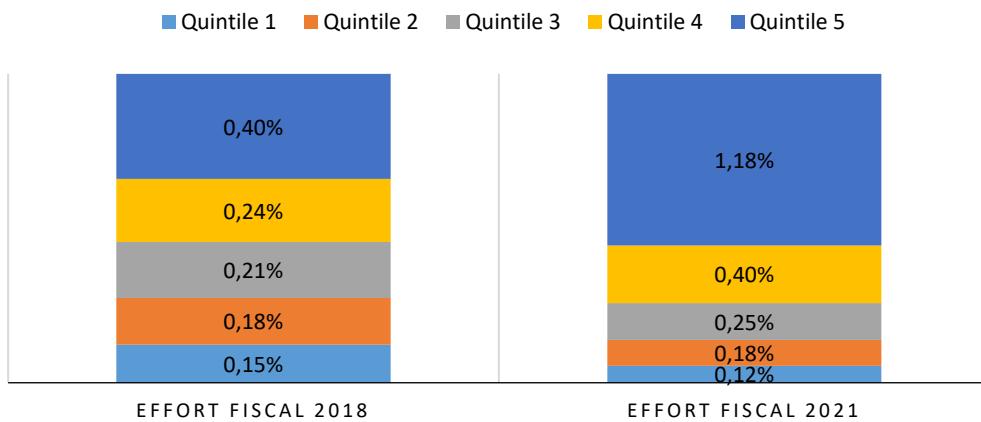


La contribution des ménages aux recettes de TVA est plus importante pour les 40% des ménages les plus aisés (quintiles 4 et 5) représentant 54,6% en 2018 et 73,7% en 2021. Quant aux 40% des ménages les plus pauvres (quintiles 1 et 2), leur contribution représente 27,5% en 2018 et 13,9% en 2021. Cette baisse s'explique par le rapatriement des mesures communautaires dans le SFR.

7.1.3. Effort fiscal selon le niveau de bien-être des ménages en 2018 et 2021

L'effort fiscal s'analyse à travers le rapport entre les recettes de TVA et la dépense de consommation marchande totale. Il correspond au taux effectif moyen de la TVA présenté dans la figure ci-dessous par niveau de bien-être.

Figure 3 : Effort fiscal selon le niveau de bien-être des ménages en 2018 et 2021



L'effort fiscal reste très faible en 2018 et 2021. Il est évalué à 1,2% globalement en 2018 et à 2,1% en 2021. La contribution des ménages les plus riches à l'effort fiscal est davantage plus importante en 2021, avec 56,2% (1,18% sur 2,1%) qu'en 2018, avec 33% (0,4% sur 1,2%).

7.1.4. Indice de Progressivité de la TVA

L'indice de progressivité de la TVA (tableau ci-après) est le rapport entre la part relative de chaque quintile dans la dépense des ménages et sa contribution aux recettes de TVA.

Tableau 9 : Indice de progressivité de la TVA en 2018 et 2021 par niveau de bien-être

Indice de progressivité de la TVA	Quintile1	Quintile2	Quintile3	Quintile4	Quintile5
Structure des recettes TVA 2018 (%)	12,38	15,16	18,2	20,46	34,11
Structure des dépenses des ménages TVA 2018 (%)	13,18	18,24	20,46	23,35	24,77
Indice de progressivité de la TVA 2018	0,94	0,83	0,89	0,88	1,38
Structure des recettes TVA 2021	5,49	8,39	11,85	18,74	55,53
Structure des dépenses des ménages TVA 2021	12,5	15,5	18,2	22,5	31,3
Indice de progressivité de la TVA 2021	0,44	0,54	0,65	0,83	1,77

Si l'indice est égal à 1, la taxe est répartie proportionnellement au revenu. Si l'indice est supérieur à 1 pour les plus pauvres, la taxe est régressive car la part des taxes payées par les tranches de revenu les plus faibles est plus élevée que leur part du revenu.

Il ressort de l'analyse que la TVA est globalement progressive avec des indices affichant des valeurs inférieures à 1 jusqu'au 4ème quintile et dépassant l'unité pour les ménages les plus riches (quintile 5) seulement en 2018 et en 2021.

Toutefois, il faut noter que même si les ménages les plus pauvres ont un indice inférieur à l'unité, sa valeur dépasse celle des indices pauvres, moyens et même riches en 2018.

Cette situation n'est plus observée en 2021 où les indices augmentent au fur et à mesure que le bien être augmente.

7.1.5. Distribution du coût de la dépense fiscale par quintile (%) de bien être
Le tableau ci-dessous donne la distribution du coût de la dépense fiscale (%) par quintile de bien être en 2018.

Tableau 10 : Distribution du coût de la dépense fiscale par quintile (%) de bien être en 2018

Poste des dépenses	Quintile1	Quintile2	Quintile3	Quintile4	Quintile5	Total
Alimentation et boissons non alcoolisées (%)	7,30	10,10	11,34	12,93	13,72	55,4
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (%)	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,03
Habillement et chaussure (%)	0,05	0,06	0,07	0,08	0,09	0,35
Logement, eau, électricité, gaz et autres (%)	3,19	3,52	4,75	6,35	12,41	30,2
Équipement de maison (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Santé et action sociale (%)	1,09	1,13	1,18	1,19	1,29	5,88
Transport (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Information et Communication (%)	0,52	0,67	0,79	0,93	1,46	4,37
Loisir et spectacle (%)	0,04	0,05	0,06	0,07	0,07	0,29
Éducation (%)	0,04	0,05	0,05	0,07	0,10	0,31
Hôtel et restauration (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres biens et services (%)	0,35	0,48	0,54	0,62	0,66	2,65
Services financiers (%)	0,07	0,09	0,10	0,12	0,12	0,50
Total (%)	12,65	16,18	18,88	22,36	29,93	100

Le poste « alimentation et boissons non alcoolisées » représente la part la plus importante des exonérations (55,4%) du fait de son poids dans le panier de la ménagère. Il est suivi du poste « logement, eau, électricité et gaz » avec 30,2%, poste « santé et action sociale » (5,9%), poste « information et communication » (4,4%) et « autres biens et services » (2,7%). Les autres postes des dépenses enregistrent des moindres parts n'atteignant pas 1%.

Les ménages les plus pauvres bénéficient de 12,5% des exonérations contre 29,9% pour les ménages les plus riches. Cette situation serait liée non seulement au ciblage des dépenses fiscales, mais aussi à la structure de consommation marchande et non marchande des ménages.

Tableau 11 : Distribution du coût de la dépense fiscale par quintile (%) de bien-être en 2021

Postes des dépenses	Quintile1	Quintile2	Quintile3	Quintile4	Quintile5	Total
Alimentation et Boissons non alcoolisées (%)	0,72	1,30	1,97	3,67	14,48	22,13
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,00	0,00	0,01	0,01	0,05	0,08
Habillement et chaussure (%)	0,03	0,06	0,09	0,16	0,63	0,97
Logement, eau, électricité, gaz et autres (%)	1,67	3,03	4,59	8,53	33,70	51,52
Équipement de maison (%)	0,02	0,03	0,05	0,09	0,34	0,52
Santé (%)	0,03	0,06	0,09	0,17	0,67	1,02
Transport (%)	0,04	0,08	0,12	0,22	0,88	1,35
Information et Communication (%)	0,01	0,02	0,03	0,05	0,20	0,31
Éducation (%)	0,00	0,01	0,01	0,02	0,09	0,13
Hôtel et restauration (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres biens et services (%)	0,71	1,29	1,96	3,64	14,37	21,97
Service (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01
Total (%)	3,24	5,88	8,91	16,56	65,41	100

En 2021, c'est le poste « logement, eau, électricité et gaz » qui bénéficie de la part la plus importante des dépenses fiscales (51,5%). Il est suivi du poste « alimentation et boissons non alcoolisées » (22,1%) et du poste « autres biens et services » (22%). Chacun des autres postes des dépenses bénéficie de moins de 1% des dépenses fiscales.

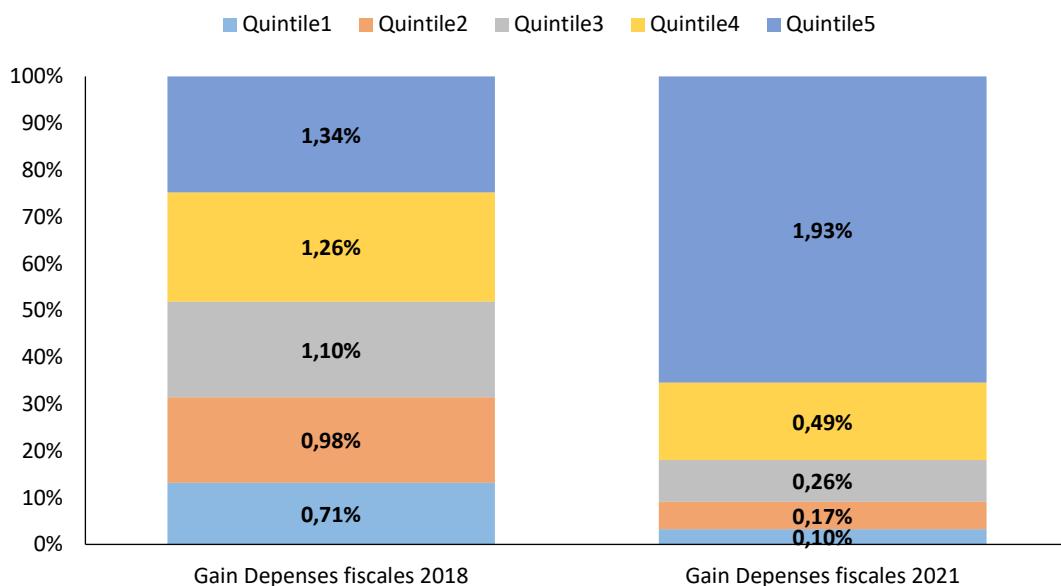
Les ménages les plus pauvres bénéficient de seulement 3,2% des exonérations contre environ 65,4% pour les ménages les plus riches.

7.1.6. Gain des dépenses fiscales

Le gain des dépenses fiscales désigne le ratio entre la dépense fiscale et la dépense de consommation marchande des ménages. Il permet d'apprécier l'importance des gains financiers des ménages du fait des exonérations de la TVA.

La figure ci-après présente ce ratio par quintile de bien-être en 2018 et 2021.

Figure 4 : Gain des dépenses fiscales (%) en fonction du niveau de bien-être



Globalement, le gain des dépenses fiscales pour les ménages qui était de 5,3% en 2018 a baissé de 2,2 points de pourcentage pour s'établir à 3% en 2021 en raison du rapatriement des mesures communautaires dans le SFR. Néanmoins, ce ratio a connu une hausse de 0,6 point de pourcentage chez les ménages les plus riches en passant de 1,3% en 2018 à 1,9% en 2021.

La répartition du gain par poste des dépenses en 2018 est présentée au tableau ci-après :

Tableau 12 : Répartition du gain par poste des dépenses en 2018

Postes des dépenses	Quintile1	Quintile2	Quintile3	Quintile4	Quintile5	Total
Alimentation et Boissons non alcoolisées	0,74	1,03	1,15	1,31	1,39	5,62
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	0,04	0,06	0,06	0,07	0,07	0,30
Habillement et chaussure	0,03	0,05	0,05	0,06	0,06	0,26
Logement, eau, électricité, gaz et autres	2,48	2,75	3,71	4,95	9,67	23,55
Santé	1,32	1,37	1,43	1,45	1,57	7,15
Information et Communication	0,72	0,93	1,09	1,28	2,01	6,04
Éducation	0,18	0,22	0,22	0,29	0,44	1,34
Transport, Hôtel et restauration, loisirs et spectacles	0,02	0,03	0,03	0,03	0,04	0,14
Autres biens et services	0,73	1,01	1,14	1,30	1,38	5,56

Par ordre d'importance, la situation, par poste des dépenses, se présente ainsi qu'il suit :

- « logement, eau, électricité, gaz et autres » réalise un gain de 23,6% constitué du gain des pauvres 5,2% (quintiles 1 et 2) et 14,7 pour les riches (quintiles 4 et 5) ;
- « santé » avec un gain de 7,2% dont les pauvres 2,7%, les moyens 1,4% et les riches 3% ;
- « Information et Communication » avec un gain de 6% reparti entre les pauvres (1,7%), les moyens (1,1%) et les riches (3,4%) ;
- « autres biens et services » avec un gain de 5,6%
- les autres postes réalisent au plus un gain de 1%.

La répartition du gain par poste des dépenses en 2021 est présentée au tableau ci-après :

Tableau 13 : Répartition du gain par poste des dépenses en 2021

Postes des dépenses	Quintile 1	Quintile 2	Quintile 3	Quintile 4	Quintile 5	Total
Alimentation et boissons non alcoolisées (%)	0,04	0,06	0,10	0,18	0,71	1,08
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants (%)	0,01	0,02	0,04	0,07	0,27	0,41
Habillement et chaussure (%)	0,01	0,02	0,04	0,07	0,27	0,41
Logement, eau, électricité, gaz et autres (%)	0,38	0,69	1,05	1,95	7,71	11,78
Équipement de maison (%)	0,01	0,02	0,04	0,07	0,27	0,41
Santé (%)	0,03	0,05	0,08	0,15	0,61	0,93
Transport (%)	0,03	0,05	0,07	0,13	0,53	0,80
Information et Communication (%)	0,01	0,02	0,04	0,07	0,27	0,41
Loisirs et spectacles (%)	0,01	0,02	0,04	0,07	0,27	0,41
Éducation (%)	0,01	0,03	0,04	0,07	0,28	0,43
Autres biens et services (%)	0,58	1,04	1,58	2,94	11,62	17,76
Service (%)	0,01	0,02	0,04	0,07	0,27	0,41
Total (%)	0,10	0,17	0,26	0,49	1,93	2,96

En 2021, les gains réalisés dans les postes des dépenses sont relativement faibles comparés à 2018. Seuls deux postes des dépenses (« logement, eau, électricité, gaz et autres » et « autres biens et services ») ont enregistré un gain de dépenses fiscales supérieur à celui de 2018.

En dehors de ces deux postes, tous les autres réalisent un gain n'atteignant pas 1% à l'exception du poste « alimentation et boissons non alcoolisées ».

Aussi, la répartition du gain par strate montre que ce gain a plus profité aux ménages les plus riches.

7.1.7. Impact d'une suppression des exonérations de TVA sur le bien-être des ménages

L'impact de la suppression des exonérations de TVA sur le bien-être des ménages se mesure par « l'estimation du manque à gagner ou la variation compensatoire de revenu. Cette variation compensatoire est équivalente à la perte du gain relatif dont bénéficient les ménages du fait des exonérations de TVA ».

En cas de suppression des exonérations, les ménages devraient rechercher un revenu compensatoire de 5,2% en 2018 et de 3% en 2021 pour maintenir le même niveau de consommation marchande.

7.2. Approche d'analyse en équilibre général calculable

7.2.1. Présentation du modèle

Le modèle est élaboré sur la base de la MCS 2019 construite à partir de la macro MCS de l'Institut National de la Statistique (INS). Les principales modifications apportées ont consisté à adapter cette matrice aux besoins et exigences de l'étude en désagrégant les comptes, particulièrement les activités et produits agricoles et les facteurs de production. Ces modifications ont été faites avec les données du Tableau des Ressources et Emplois (TRE) 2019, le Tableau des Comptes Économiques Intégrés (TCEI) 2019 et les résultats de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages et de l'Agriculture (EHCVMA) 2018/2019.

La matrice développée comporte 38 comptes dont 2 facteurs de production (travail, capital), 6 sous comptes ménages, 2 sous comptes industrie, 18 branches d'activités et 18 produits.

Pour évaluer l'impact des exonérations sur l'économie, il a été simulé un choc sur les impôts indirects qui totalisent environ 85% de l'ensemble des exonérations. L'éclatement du compte des ménages en 6 sous comptes est fait sur la base des résultats de l'EHCVMA (2018/2019). Sur la base de la matrice ainsi générée, le modèle développé est une extension du modèle PEP2 1-t (Single-Country, multi-period) de Decaluwé et al. (2013). Il est dynamique et récursif, ce qui signifie qu'il est résolu comme une séquence d'équilibre statique relié dans le temps à travers l'accumulation du capital et l'accroissement de la main-d'œuvre. Un des avantages d'une spécification du modèle dynamique est la possibilité de générer un sentier à moyen et long terme. De plus, les changements structurels peuvent être analysés dans le temps.

Dans le modèle, le travail entre les branches est partiellement mobile avec une mobilité intra sectorielle et une absence de mobilité intersectorielle en référence aux travaux de Decaluwé et al. (1998) et ceux de Gosselin (2010). Ce choix traduit le fait que les travailleurs ne peuvent pas changer facilement de secteur d'activité à court terme. En d'autres termes, un agriculteur ne peut être employé dans l'industrie ou dans les services mais peut migrer d'un secteur agricole à un autre. L'évolution de l'offre de travail est déterminée par le taux de croissance démographique (3,9%).

² Partnership of Economic Policy

En outre, le capital est supposé fixe pour refléter la difficulté à convertir le capital à court et moyen termes dans des pays en développement comme le Niger. S'agissant des agents institutionnels, le comportement de consommation des ménages est représenté par une fonction d'utilité qui prévoit une consommation minimale nécessaire à la subsistance. La dynamique du modèle est introduite à travers un mécanisme d'ajustement du capital et de la croissance. Le stock de capital de chaque période est défini par le stock de la période précédente, déduction faite de la dépréciation du stock de capital disponible et de l'augmentation de l'investissement de la période précédente.

Pour le bouclage du modèle, il est supposé que le déficit public soit endogène tandis que le taux de change et les dépenses publiques sont fixés. Cela suppose que le financement de la réforme est supposé provenir de l'épargne publique et de l'aide extérieure. Ce choix de bouclage prend en compte le fait que le Niger appartient à une union monétaire dans laquelle le taux de change nominal par rapport à l'euro est fixe. L'hypothèse émise est que le niveau d'épargne extérieure peut couvrir le besoin d'investissement de l'économie.

Dans cette analyse, les effets en termes de revenu, de consommation, d'investissement et d'emploi sont prioritaires. Les économistes de la Banque Mondiale préconisent une spécification utilisant la MCS pour la planification et l'évaluation des politiques publiques.

7.2.2. Simulation d'une baisse des exonérations

Les données économiques contenues dans les comptes nationaux intègrent des exonérations. Une politique visant à réduire les exonérations fiscales procurera au budget de l'État des ressources supplémentaires qui peuvent accroître ses capacités de délivrance des besoins sociaux de base. Toutefois, avant de procéder à une telle réforme, il y a lieu d'évaluer au préalable son impact sur l'économie nationale.

Les effets de cette politique sur les agents économiques peuvent être constatés lorsqu'on simule une diminution ou une annulation totale des exonérations accordées. Le système de la comptabilité nationale distingue les exonérations sur l'activité de production et celles concernant les produits. La modélisation introduit deux nouvelles variables exogènes qui correspondent respectivement à l'exonération de la TVA et celle de l'ISB. Ces variables sont intégrées dans le calcul de taux des impôts concernés.

La série des données contenues dans la matrice des dépenses fiscales montre la prédominance de manque à gagner pour l'État beaucoup plus pour le cas de la TVA.

7.2.1.1. Simulation d'une diminution des exonérations sur la TVA

La simulation envisagée porte sur d'une diminution des exonérations de la TVA de 20%. Les effets de cette politique sur les agents économiques (l'État, les ménages et les entreprises) sont appréhendés au niveau macroéconomique à travers les revenus, la consommation, les investissements et les transferts.

7.2.1.1.1. Effets du choc de la TVA sur les finances publiques

Le tableau ci-dessous présente les effets d'une diminution de 20% des exonérations de la TVA sur les finances publiques.

Tableau 14 : Effets d'une baisse de 20% des exonérations de la TVA sur les finances publiques

Périodicité	Recettes de l'État (%)	Dépenses de Consommation (%)			Dépenses d'investissements (%)	Transferts (%)
		Administration	Éducation	Santé		
1	5,43	0,10	0,36	0,38	0,74	-0,25
2	5,39	0,10	0,36	0,38	0,74	-0,25
3	5,36	0,10	0,36	0,38	0,73	-0,25
4	5,33	0,10	0,36	0,38	0,73	-0,25
5	5,30	0,10	0,36	0,38	0,73	-0,25
6	5,27	0,10	0,35	0,38	0,73	-0,25
7	5,24	0,10	0,35	0,38	0,73	-0,25
8	5,22	0,10	0,35	0,38	0,73	-0,25
9	5,19	0,10	0,35	0,38	0,73	-0,25
10	5,17	0,10	0,35	0,38	0,74	-0,25
Moyenne	5,29	0,10	0,35	0,38	0,73	-0,25

Source : résultats de MEGC

Une diminution des exonérations portant sur la TVA s'assimilerait à une augmentation de l'impôt. Le choc se traduirait par une augmentation des recettes de l'État et des dépenses de consommation et d'investissements publics, toutes choses étant égales par ailleurs.

Les effets du choc sur les recettes publiques sont permanents et tournent autour d'une moyenne annuelle de 5,3% sur les 10 premières années. Ces effets induisent, en moyenne, une hausse des dépenses gouvernementales de 0,1%, éducatives 0,35% et sanitaires (0,38%). Les dépenses d'investissements connaîtraient également une amélioration de 0,73%. Par contre, les transferts connaîtraient une baisse moyenne de 0,25%.

7.2.1.1.2. Effets d'une baisse des exonérations de la TVA sur les ménages

Le tableau ci-après présente les effets d'une diminution de 20% des exonérations de la TVA sur les ménages.

Tableau 15 : Effets d'une baisse de 20% des exonérations de la TVA sur les ménages

Périodicité	Revenu		Dépenses de consommation		Transferts	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
1	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
2	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
3	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
4	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
5	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
6	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
7	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
8	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
9	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
10	-0,5	-0,6	-0,9	-1,0	-0,2	0,0
Moyenne	-0,5	-0,6	-0,9	-1	-0,2	0,0

Source : résultats de MEGC

Ce choc se traduirait par une baisse moyenne du revenu de 0,5% et de 0,6% respectivement pour les ménages urbains et les ménages ruraux. Étant donné que l'essentiel du revenu des ménages est affecté à la consommation, cette baisse du revenu

se traduirait par une diminution de la consommation de 0,9% en moyenne pour les ménages urbains et de 1,0% pour les ménages ruraux. Les transferts effectués respectivement par les ménages urbains vers les autres catégories sociales baissaient en moyenne de 0,2%.

7.2.1.2. Effets d'une baisse des exonérations de la TVA sur les entreprises

Le tableau ci-après présente les effets d'une diminution de 20% des exonérations de la TVA sur les entreprises.

Tableau 16 : Effets d'une baisse de 20% des exonérations de la TVA sur les entreprises

Période	Revenu total	Revenu du capital	Transferts	Dépenses d'investissement
1	-0,5	-0,6	-0,3	2,7
2	-0,5	-0,6	-0,3	2,7
3	-0,5	-0,6	-0,3	2,6
4	-0,5	-0,6	-0,3	2,6
5	-0,5	-0,6	-0,3	2,6
6	-0,5	-0,6	-0,3	2,6
7	-0,5	-0,6	-0,3	2,6
8	-0,5	-0,6	-0,3	2,6
9	-0,5	-0,6	-0,3	2,6
10	-0,5	-0,6	-0,3	2,6
Moyenne	-0,5	-0,6	-0,3	2,6

Source : résultats de MEGC

Les résultats obtenus dans cette simulation traduiraient une dégradation du compte des entreprises notamment leurs revenus qui connaîtraient une baisse moyenne de 0,5%. Les revenus du capital et les transferts vers les autres entités économiques baissaient en moyenne de 0,6% et de 0,3% respectivement. Toutefois, les investissements des entreprises augmenteraient de 2,6% en moyenne dans toute la période du choc.

Les effets d'une diminution de 20% des exonérations de la TVA sur la consommation intermédiaire des entreprises est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 17 : Effets d'une baisse de 20% des exonérations de la TVA sur les consommations intermédiaires des entreprises par secteur d'activités

Période	Agriculture	Élevage	Forêt	Raffinerie	Produits chimiques	Électricité	Eau
1	-0,11	-0,09	-0,06	-0,43	-1,21	-0,66	-1,09
2	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,21	-0,66	-1,09
3	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09
4	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09
5	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09
6	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09
7	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09
8	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09
9	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09
10	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09
Moyenne	-0,11	-0,09	-0,05	-0,43	-1,22	-0,66	-1,09

Source : résultats de MEGC

Les résultats obtenus dans cette simulation traduiraient une baisse des dépenses des consommations intermédiaires des entreprises dans tous les secteurs.

En somme, le surplus individuel et collectif est présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 18 : Surplus individuel et collectif (%) de la baisse des exonérations de la TVA de 20%

	Revenu total	Revenu du capital	Transferts	Dépenses d'investissement	Consommation	Surplus
Entreprises	-0,47	-0,6	-0,28	2,65		+1,3
Ménages	-0,6		-0,09		-0,95	-1,6
État	5,3		-0,25	0,73	0,28	+6,1
Total						+5,7

L'analyse de l'effet d'une baisse 20% de la TVA montre que l'État et les entreprises dégageraient un surplus de 6,1% et de 1,3% respectivement. Cependant, les ménages réaliseraient une perte de 1,6%. Toutefois, les surplus de l'État et des entreprises couvrent largement la perte des ménages conduisant ainsi à un surplus collectif de 5,7%, toutes choses égales par ailleurs.

L'État pourrait envisager une baisse des exonérations de la TVA tout en veillant à ce que cette politique induise moins de distorsions chez les ménages.

7.2.1.3. Effets d'une baisse des exonérations de l'ISB

Dans ce scénario, il est envisagé une diminution de 20% des exonérations sur l'ISB. Les effets de cette mesure sur les agents économiques sont appréhendés au niveau macroéconomique à travers les revenus, la consommation, les investissements et les transferts.

7.2.1.3.1. Effet d'une baisse des exonérations de l'ISB sur les finances publiques

Le tableau ci-après présente les effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les finances publiques.

Tableau 19 : Effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les finances publiques

Période	Revenu (%)	Dépenses de consommation			Dépenses d'investissements	Transferts
		Administration	Éducation	Santé		
1	2,95	0,29	0,31	0,24	0,08	-0,85
2	2,83	0,28	0,30	0,23	0,08	-0,82
3	2,72	0,27	0,29	0,22	0,08	-0,80
4	2,61	0,26	0,28	0,21	0,07	-0,77
5	2,51	0,25	0,27	0,21	0,07	-0,75
6	2,41	0,24	0,26	0,20	0,07	-0,73
7	2,31	0,24	0,26	0,19	0,07	-0,71
8	2,22	0,23	0,25	0,19	0,06	-0,68
9	2,14	0,22	0,24	0,18	0,06	-0,66
10	2,06	0,21	0,23	0,17	0,06	-0,64
Moyenne	2,48	0,25	0,27	0,20	0,07	-0,74

Source : résultats de MEGC

Les effets du choc sur les recettes publiques s'établiraient en moyenne annuelle à 2,48%. Ce qui induit une hausse moyenne des dépenses de consommation du Gouvernement de 0,25% pour l'Administration publique, de 0,27% pour l'éducation et de 0,2% pour la santé. Les dépenses d'investissements publics connaîtraient également une amélioration de 0,07%. Par contre, les transferts connaîtraient une baisse moyenne de 0,74%.

7.2.1.3.2. Effet d'une baisse des exonérations de l'ISB sur les ménages

Les effets d'une baisse des exonérations fiscales en matière d'ISB de 20% sur les ménages sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 20 : Effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les ménages

Périodicité	Salaire		Revenu total		Consommation alimentaire		Transferts	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
1	-0,17	-1,26	-0,25	-1,22	0,42	-0,45	-0,84	-0,83
2	-0,17	-1,21	-0,24	-1,18	0,40	-0,44	-0,82	-0,81
3	-0,16	-1,17	-0,23	-1,14	0,39	-0,42	-0,79	-0,78
4	-0,15	-1,13	-0,23	-1,10	0,37	-0,41	-0,77	-0,76
5	-0,15	-1,09	-0,22	-1,06	0,36	-0,39	-0,74	-0,73
6	-0,14	-1,06	-0,21	-1,02	0,35	-0,38	-0,72	-0,71
7	-0,14	-1,02	-0,20	-0,99	0,34	-0,37	-0,70	-0,69
8	-0,13	-0,99	-0,20	-0,96	0,32	-0,36	-0,68	-0,67
9	-0,13	-0,95	-0,19	-0,92	0,31	-0,34	-0,65	-0,64
10	-0,13	-0,92	-0,18	-0,89	0,30	-0,33	-0,63	-0,62
Moyenne	-0,15	-1,08	-0,22	-1,05	0,36	-0,39	-0,73	-0,72

Source : résultats de MEGC

Ce choc induirait une baisse moyenne de 0,22% et de 1,05% de revenu respectivement pour les ménages urbains et ruraux. Cette incidence résulte notamment de la baisse moyenne du revenu tiré du travail (salaire) de 0,15% et de 1,08% pour les deux catégories de ménages.

La baisse de revenu des ménages induirait, en moyenne, une contraction de la consommation des ménages ruraux de 0,39%. Par contre, la consommation des ménages urbains augmenterait, en moyenne, de 0,36%.

À leur tour, les transferts effectués par les ménages seraient négativement affectés de 0,73% pour les ménages urbains et de 0,72% pour les ménages ruraux.

7.2.1.3.3. Effet d'une baisse des exonérations de l'ISB sur les entreprises

Le tableau ci-après présente les effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les entreprises.

Tableau 21 : Effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les entreprises

Période	Revenu total	Revenu du capital	Transferts	Dépenses d'investissement
1	-0,91	-1,03	-0,75	1,197
2	-0,88	-1,00	-0,73	1,155
3	-0,85	-0,96	-0,71	1,115
4	-0,83	-0,93	-0,69	1,077
5	-0,80	-0,90	-0,67	1,040
6	-0,78	-0,87	-0,65	1,004
7	-0,75	-0,84	-0,64	0,969
8	-0,73	-0,81	-0,62	0,936
9	-0,71	-0,79	-0,60	0,904
10	-0,69	-0,76	-0,59	0,872
Moyenne	-0,79	-0,89	-0,67	1,03

Source : résultats de MEGC

En moyenne, cette baisse induirait une contraction du revenu de 0,79% essentiellement tirée par le revenu du capital dont la baisse se situerait à 0,89%. Malgré une augmentation potentielle du volume d'investissements de 1,03%, les transferts connaîtraient une baisse de 0,67%.

L'effet du choc se sentirait aussi au niveau des consommations intermédiaires (cf. tableau ci-après).

Tableau 22 : Effets d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB sur les consommations intermédiaires

Période	Agriculture	Élevage	Forêt	Raffinerie	Produits chimiques	Électricité	Eau
1	-1,0	0,4	0,4	0,6	0,5	0,3	0,5
2	-1,0	0,4	0,4	0,5	0,5	0,3	0,4
3	-1,0	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4
4	-0,9	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4
5	-0,9	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4
6	-0,9	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4
7	-0,8	0,4	0,3	0,5	0,4	0,3	0,4
8	-0,8	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,4
9	-0,8	0,3	0,3	0,4	0,4	0,2	0,3
10	-0,8	0,3	0,4	0,4	0,3	0,2	0,3
Moyenne	-0,89	0,37	0,37	0,48	0,41	0,27	0,39

Source : résultats de MEGC

De façon inattendue, la baisse des exonérations de l'ISB n'affecterait négativement que les consommations intermédiaires du secteur agricole, les consommations intermédiaires des autres secteurs seraient positivement impactées. Ce résultat pourrait tenir aux différences des capacités d'anticipations sur les bénéfices que les entreprises auront à réaliser du fait de la baisse des exonérations. Les entreprises utilisant les intrants agricoles se heurteraient au renchérissement des prix d'où la baisse de ces consommations intermédiaires agricoles en raison de leur sensibilité aux variations des prix.

En somme, le surplus individuel et collectif est présenté dans le tableau ci-après

Tableau 23 : Surplus individuel et collectif d'une diminution de 20% des exonérations de l'ISB

	Revenu total	Revenu du capital	Transferts	Dépenses d'investissement	Consommation	Surplus
Entreprises	-0,79	-0,89	-0,67	1,03		-1,32
Ménages	-0,64	-0,62	-0,73		-0,015	-1,99
État	2,48		-0,74	0,07	0,24	2,05
Total						-1,26

L'analyse de l'effet de la baisse 20% de l'ISB montre que seul l'État dégagerait un surplus tandis que les ménages et les entreprises réaliseraient des pertes sèches. Le surplus de l'État ne pourrait pas compenser les pertes des ménages et des entreprises d'où une perte de bien-être collectif de 1,26%, toutes choses égales par ailleurs.

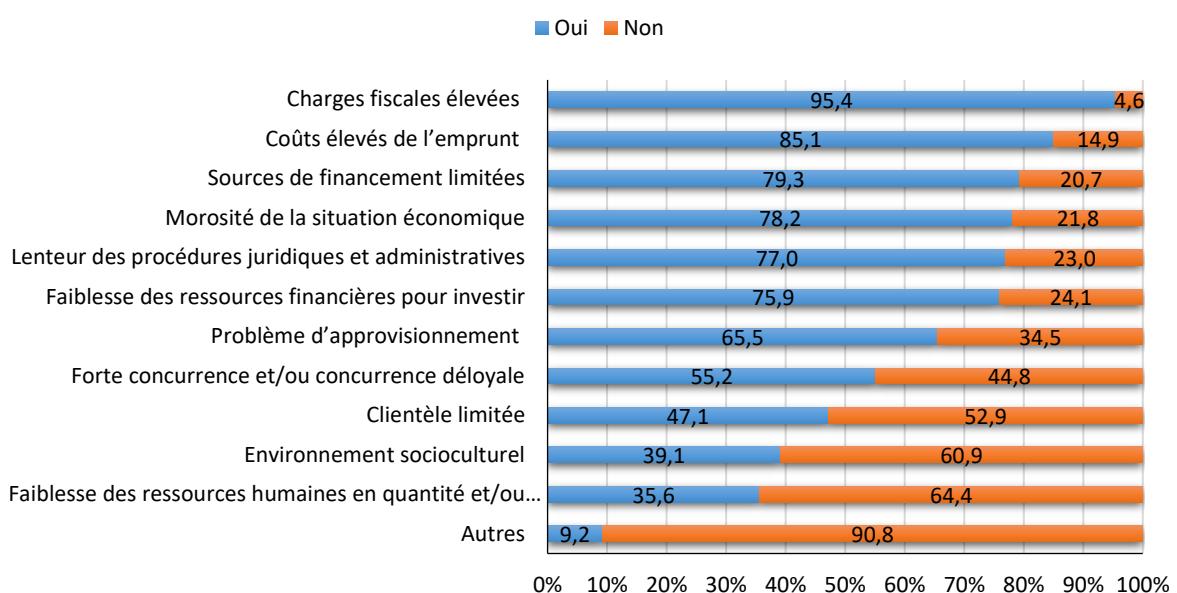
En somme, il est préférable d'envisager une baisse des exonérations de la TVA que de l'ISB.

8. Perceptions sur l'environnement des affaires et impact des dépenses fiscales

8.1. Perceptions sur l'environnement des affaires

Comme indiqué plus haut, une enquête a été réalisée sur l'environnement des affaires des entreprises au Niger et l'impact socioéconomique des dépenses fiscales. Lors de cette enquête, les responsables des entreprises ont été interrogés sur les principaux problèmes auxquels les entreprises au Niger sont confrontées. La figure ci-après présente les réponses fournies.

Figure 5 : Perceptions sur les principaux problèmes auxquels les entreprises au Niger sont confrontées

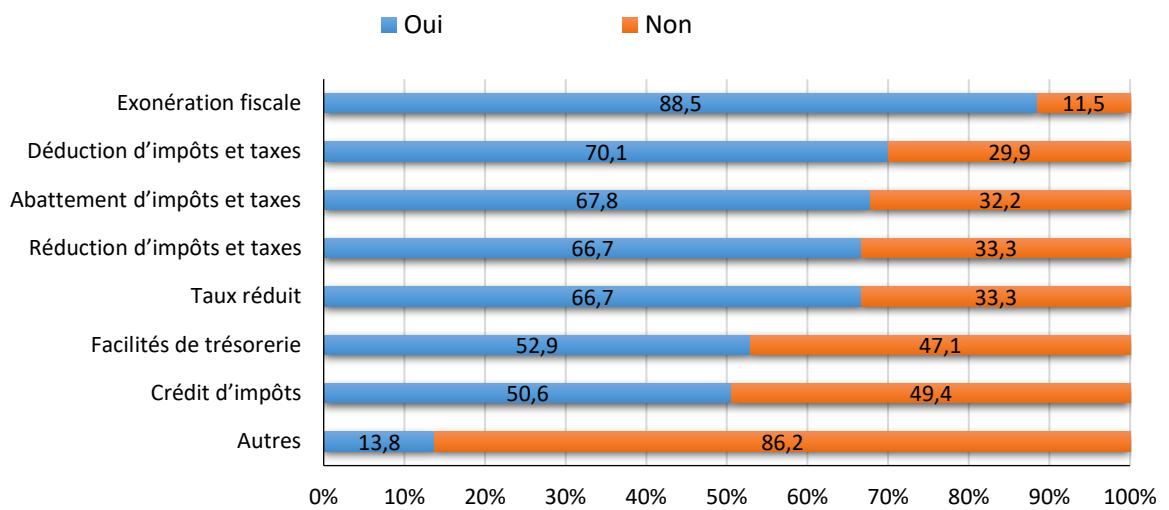


Plus des trois quarts des responsables interrogés ont évoqué les charges fiscales élevées (95,4%), les coûts élevés de l'emprunt (85,1%), les sources de financement limitées (79,3%), la morosité de la situation économique (78,2%), la lenteur des procédures juridiques et administratives (77%) et la faiblesse des ressources financières pour investir (75,9%).

A la question de savoir si l'État fournit des efforts pour alléger ces problèmes, près de trois interviewés sur cinq (59,8%) ont répondu par l'affirmative. De même, 85,1% des répondants estiment que les dérogations fiscales ont un impact sur la vie socioéconomique des entreprises au Niger.

Par la suite, les responsables des entreprises ont été invités à indiquer les dérogations fiscales qui impactent significativement les activités des entreprises au Niger. La figure ci-dessous résume les réponses fournies.

Figure 6 : Perceptions sur l'impact des dépenses fiscales sur les activités des entreprises au Niger



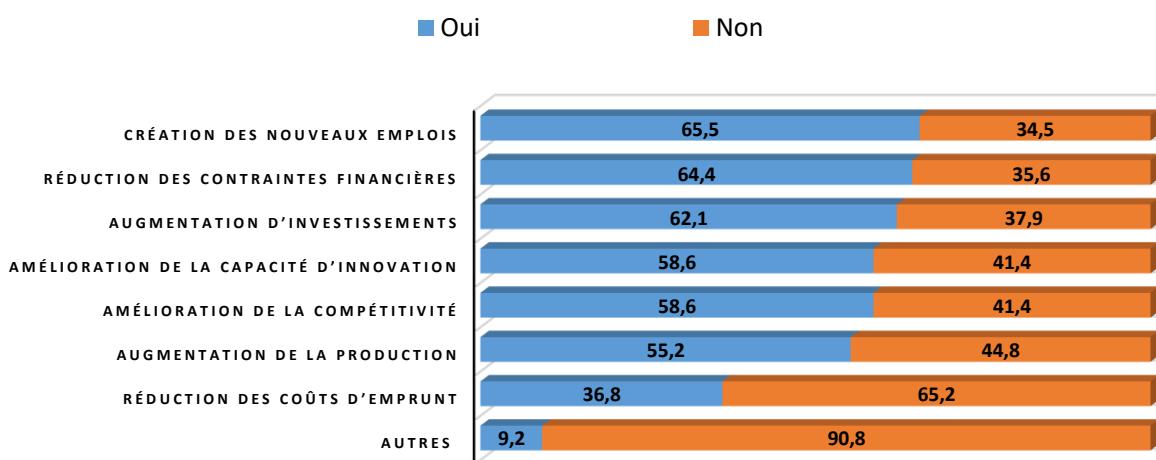
Trois catégories de dépenses fiscales ont été citées par plus des deux tiers des répondants qui estiment qu'elles ont un impact significatif sur la bonne marche des entreprises au Niger. Il s'agit (i) des exonérations fiscales, (ii) de la déduction d'impôts et taxes et (iii) de l'abattement d'impôts et taxes respectivement citées par 88,5%, 70,1% et 67,8%.

Plus de la moitié des répondants (54%) ont souligné qu'ils ont des engagements vis-à-vis de l'État en contrepartie des dérogations fiscales dont ils ont bénéficié.

Selon environ deux tiers d'entre eux (65,5%), les retombées de ces dérogations fiscales leur ont permis d'honorer leurs engagements.

Une question supplémentaire leur a été posée. Il s'agit de savoir la nature des retombées des dérogations fiscales dont ils ont bénéficié. Les réponses fournies sont synthétisées dans la figure ci-après.

Figure 7 : Perceptions sur les retombées des dépenses fiscales sur les entreprises bénéficiaires



La création de nouveaux emplois, la réduction des contraintes financières et l'augmentation des investissements sont les retombées les plus fréquemment citées. Elles ont été mentionnées respectivement par 65,5%, 64,4% et 62,1% des répondants.

8.2. Analyse de respect des cahiers des charges

Le cahier des charges est un document qui décrit les spécifications, les exigences et les attentes d'un projet. Il énonce les besoins, les objectifs et les contraintes qui doivent être respectés pour mener à bien le projet.

Conformément aux avantages des Codes minier, pétrolier et des investissements, des incitations fiscales sont accordées aux entreprises en contrepartie de plusieurs engagements dont les plus importants concernent la réalisation d'investissements et la création d'emplois.

Pour apprécier le respect des cahiers de charges, vingt-deux (22) entreprises dont les données sont disponibles ont été retenues parmi les 87 entreprises couvertes par l'enquête (cf. tableau ci-après).

Tableau 24 : Investissements (milliards) et créations d'emplois des entreprises bénéficiant des avantages fiscaux

Nº	Investissements prévus	Investissements réalisés sur la période	Écart	Taux (%)	Emplois permanents prévus	Recrutement agents sur la période	Écart	Taux (%)
Transports								
1	5,41	0,00	-5,41	0,0	30	440	410	1466,7
2	1,57	0,12	-1,44	7,9	37	0	-37	0,0
3	1,97	19,34	17,37	980,6	30	112	82	373,3
4	1,83	0,00	-1,83	0,0	104	0	-104	0,0
5	1,15	0,00	-1,15	0,0	38	0	-38	0,0
6	9,05	3,00	-6,05	33,1	395	312	-83	79,0
7	1,96	0,00	-1,96	0,0	147	0	-147	0,0
8	1,98	0,00	-1,98	0,0	20	28	8	140,0
9	0,97	0,00	-0,97	0,0	73	0	-73	0,0
10	0,35	0,00	-0,35	0,0	16	0	-16	0,0
11	0,86	0,00	-0,86	0,0	64	0	-64	0,0
BTP								
12	4,31	3,74	-0,57	86,8	266	61	-205	22,9
13	1,80	0,00	-1,80	0,0	53	170	117	320,8
Énergie/pétrole/gaz								
14	12,53	0,18	-12,35	1,4	241	9	-232	3,7
15	1,66	0,36	-1,30	21,9	17	0	-17	0,0
16	0,69	24,19	23,50	3 500,87	28	5	-23	17,9
17	1,97	0,00	-1,97	0,0	18	4	-14	22,2
18	1,98	0,00	-1,98	0,0	120	0	-120	0,0
Industrie								
19	0,98	2,88	1,90	292,8	38	9	-29	23,7
20	0,56	0,00	-0,56	0,0	33	0	-33	0,0
Santé								
21	1,32	1,34	0,02	101,7	25	6	-19	24,0
Mines								
22	1,57	0,51	-1,06	32,4	77	70	-7	90,9
Total	56,48	55,68	-0,81	98,6	1 870	1 226	-644	65,6

Ces entreprises ont réalisé un montant d'investissements de 55,675 milliards pour des engagements estimés à 56,484 milliards sur la période d'exonération, soit un taux global d'exécution de 98,6%. Ces investissements ont permis de créer 1226 emplois pour une prévision de 1870, soit un taux de réalisation de 65,6%.

Ces résultats cachent beaucoup des disparités entre les entreprises et entre les secteurs d'activités. En effet, sur les 22 entreprises, une (1) seule a pu à la fois respecter ses engagements relatifs aux investissements et aux emplois. Cinq (5) entreprises ont réalisé leur engagement en matière d'investissements ou d'emplois.

L'analyse par secteur d'activités fait ressortir le niveau de réalisation suivant :

Secteur	Investissement	Création d'emplois
- Transport :	82,9%	93,5%
- BTP :	86,8%	72,4%
- Énergie :	131,4%	4,3%
- Mines et industries :	32,4%	53,4%
- Santé :	101,7%	24%

9. Conclusion et recommandations

À travers cette étude, il a été question d'analyser les effets socio-économiques des dépenses fiscales sur les agents économiques comprenant les ménages, les entreprises et l'État. Pour ce faire, les méthodes privilégiées sont relatives à l'analyse d'équité, l'approche d'équilibre général calculable et l'analyse du respect de cahier de charges. En outre, il a été sondé les opinions des responsables des entreprises sur leur perception de l'environnement des affaires et du rôle des allégements fiscaux.

Concernant l'analyse de l'équité, il ressort une consommation supplémentaire des ménages du fait des dépenses fiscales (gain des dépenses fiscales) en 2018 et en 2021 respectivement de 5,2% et 3%. Ce gain profite plus aux riches qu'aux pauvres. Néanmoins, l'effort fiscal reste faible en 2018 comme en 2021 et s'établit respectivement à 1,2% et 2,2%.

Pour ce qui est de l'analyse en équilibre général calculable, les résultats montrent qu'une baisse de 20% des exonérations sur la TVA entraînerait un surplus de l'État et des entreprises et une perte sèche pour les ménages. Par contre, la baisse de 20% des exonérations de l'ISB, engendrerait une perte collective malgré un surplus de l'État.

S'agissant de l'évaluation du respect de cahier de charges, seules six (6) sur les 22 entreprises se sont conformées au moins à un des engagements bien que les taux de réalisation semblent globalement satisfaisants.

Enfin, les résultats de l'enquête indiquent que les difficultés majeures que rencontrent les entreprises se résument aux charges fiscales élevées, aux coûts élevés de l'emprunt et aux sources de financement limitées.

Par ailleurs, selon les résultats de la même enquête, les dérogations fiscales ayant un impact significatif sur la vie socioéconomique des entreprises au Niger sont : les exonérations fiscales, la déduction d'impôts et taxes et l'abattement d'impôts et taxes.

Eu égard aux résultats de l'étude, les recommandations suivantes sont formulées :

- Intensifier la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales pour améliorer l'effort fiscal ;
- Réorienter les dépenses fiscales en matière de TVA en ciblant davantage les produits de consommation des ménages les plus pauvres ;
- Mettre en place un dispositif de suivi de la destination des biens acquis en exonérations fiscales ;
- Indexer une partie des exonérations du Code des Investissements en fonction du niveau de respect des cahiers des charges ;
- Envisager une baisse des exonérations de la TVA tout en induisant moins des distorsions chez les ménages ;
- Améliorer le niveau de désagrégation des statistiques fiscales.

Références bibliographiques

- BERNSTEIN et al. (1995), "Corporate Tax Structure and Production". Shah. A. (ed.). *Fiscal Incentives for Investment and Innovation*. World Bank. pp. 503-542.
- CALDEIRA E. et GEOURJON A-M. (2020), "De l'évaluation du coût à la rationalisation des dépenses fiscales dans les pays en développement", Ferdi Note brève B207.
- CALDEIRA E. ET AL. (2022), « L'évaluation des effets économiques et sociaux des dépenses fiscales : les grands principes méthodologiques : Guide méthodologique », Paris, France.
- CAPEC (2021), « Etude sur l'évaluation d'impact des régimes dérogatoires fiscaux et douaniers » CIRES, Université de HOUPHOUËT BOIGNY.
- DECALUWE ET AL. (1998), « Quand l'eau n'est plus un don du ciel : Un MEGC appliquée au Maroc, Cahier de recherche 9716 Département d'économique Université Laval.
- DECALUWÉ et al (2013), PEP-1-t. The PEP standard single-country, recursive dynamic CGE model (Version2.1), Partnership for Economic Policy (PEP) Research Network, Université Laval, Québec.
- DEVEREUX et LORETZ (2018).
- FMI. (2015), « Options pour une utilisation efficace et efficiente des incitations fiscales à l'investissement dans les pays à faible revenu », Groupe de travail du g20 sur le développement.
- GOSSELIN (2010), « Les effets d'une augmentation du prix de l'eau d'irrigation au Maroc une étude en modèle d'équilibre général calculable », mémoire pour l'obtention de la maîtrise en sciences économiques, Université de Sherbrooke.
- HAMADACHE. H (2015), « Réforme des subventions du marché du blé en Algérie : une analyse en équilibre général calculable », Thèse de doctorat.
- JELLEMA. J ET TASSOT. C (2018), « Analyse de l'impact des politiques fiscales et de protection sociale sur les inégalités et la pauvreté au togo », DOCUMENTS D'ORIENTATION DE L'OCDE SUR LE DÉVELOPPEMENT Septembre 2018 n°12.
- LUSTIG et al. (2018), " Fiscal Policy, Income Redistribution, and Poverty Reduction in Low- and Middle-Income Countries", CEQ Institute.
- LORENCEAU. A (2010), L'impact d'exonérations fiscales sur la création d'établissements et l'emploi en France rurale : une approche par discontinuité de la régression, ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 427-428, 2009.
- OCDE (2014), The Distributional Effects of Consumption Taxes in OECD Countries, OECD Tax Policy Studies, No 22.
- QUATREBARBES. C, SAVARD. L ET BOCCANFUSO. D. (2010), « La fin des exonérations de TVA est-elle favorable aux pauvres ? Le cas du Niger », Document de travail de la série, Etudes et Documents, E 2010.34.

RACHIDA E. ET BOUCHRA R. (2023), « Impact des incitations fiscales sur l'investissement et la croissance des entreprises : une revue de la littérature », International Journal of Financial Accountability, Economics, Management, and Auditing.

Rapport Madagascar (2017), Rapport sur les dépenses fiscales, Année 2015, Madagascar, publié en Juin 2017.

Rapport République de Guinée (2019), Rapport d'évaluation des dépenses fiscales, Année 2018, République de Guinée, publié en Septembre 2019.

Rapport République du Cameroun (2022), Rapport d'évaluation des dépenses fiscales, Année 2021, République du Cameroun, publié en octobre 2022.

UEMOA (2009), Directive N°02/2009/CM/UEMOA modifiant la directive N°02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant harmonisation des législations des États membres en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A).

VALENDUC C. (2004), « Les dépenses fiscales », De Boeck Supérieur, Reflets et perspectives de la vie économique, 2004/1 Tome XLIII | pages 87 à 104.